

LES REGLES D'URBANISME
MAITRISER L'URBANISME ET SES NOUVELLES REGLES

Durée de la formation : 2 jours

❖ **INTRODUCTION**

Incidence de la loi Alur

❖ **LA DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX**

Le dossier

La demande

L'instruction du dossier

❖ **LE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Travaux concernés

Démarches

Délais d'instruction

Décisions de la mairie

La déclaration d'ouverture de chantier

La déclaration d'achèvement de travaux

❖ **LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Surface taxable

Calcul

Exonérations

Déclaration

Paielement

❖ **LE PERMIS DE DEMOLIR**

Travaux concernés

Démarches

Délais d'instruction

Décisions de la mairie

❖ **LE CERTIFICAT D'URBANISME**

Démarches

Délais d'instruction

Décisions de la mairie

OBJET de la formation

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L. 6313-1 du Code du travail doivent être réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Personnes pouvant être intéressées par ce stage : Les membres adhérents à MENHIR EXPERTISE et toute personne justifiant d'un Bac +2 minimum.

Date de la formation : en fonction des différentes sessions programmées.

Lieu de la formation : **Ccial Didier Plaza, 2 Route du Professeur Raymond Garcin, 97200 Fort de France**

PRIX de la formation

Le coût de la formation, objet de la présente, s'élève à :

800 euros HT + T.V.A. 8.5 %* = 868 euros TTC

(* taux de TVA au 1er mars 2014, susceptible d'être modifié ultérieurement par l'Administration fiscale) par participant.

Le montant total dû par le bénéficiaire pour cette formation est donc de : 868 euros TTC

Les moyens techniques audiovisuels et logistiques qui seront mis à disposition de l'organisme de formation sont les suivants : une salle, un écran plasma, des photocopiés.

Les procédures d'évaluation seront concrétisées par des travaux pratiques, test avec QCM. A l'issue de la formation un test qualifiant.

Le suivi sera effectué par des feuilles de présence signées par les stagiaires et les formateurs et par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.